

A.M.V.

AUDIT MARQUET VAUTRIN

*Société de Commissariat aux Comptes inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes
rattachée à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes des Hauts-de-France*

Christophe VAUTRIN

Commissaire aux comptes
Expert comptable

Tél. : 03.28.69.61.79

E-mail :
c.vautrin@audit-amv.fr

ACL PROXIPOL

71 Avenue Maurice Berteaux - 59430 SAINT-POL-SUR-MER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 Décembre 2025

RECEPTION SUR RENDEZ-VOUS

SARL au capital de 17 500 euros - RCS DUNKERQUE 507 569 861
Siège Social : Rue Galilée - Parc d'Activité de l'Etoile - B.P. 70137 - 59760 Grande-Synthe
N° SIRET : 507 569 861 00028
N° TVA intracommunautaire : FR 06507569861

ACL PROXIPOL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2025

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale de votre association, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ACL PROXIPOL relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Changements de méthodes comptables » page 20 de l'annexe des comptes annuels concernant les dispositions du règlement ANC n°2022-06 à compter du 1^{er} janvier 2025.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

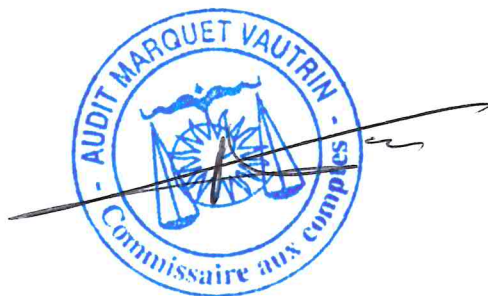
Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la

continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Grande-Synthe, le 30 Avril 2026

SARL AUDIT MARQUET VAUTRIN
représentée par Monsieur Christophe VAUTRIN
Commissaire aux comptes



Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	4 339	4 339		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	82 926	49 230	33 696	13 698
	Autres immobilisations corporelles	123 174	93 488	29 686	24 556
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)		210 439	147 056	63 382	38 254
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	19 481		19 481	19 881
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	112 310		112 310	98 166
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	165 181		165 181	142 320
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	209		209	
	TOTAL (II)	297 180		297 180	260 367
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à V)		507 619	147 056	360 563	298 620
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					



Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	117 540	97 011
	Excédent ou déficit de l'exercice	39 924	20 529
	Total des fonds propres (situation nette)	212 255	172 331
Fonds reportés et dédiés	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	54 790	54 790
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subv d'inv affectées à des biens renouv		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	117 540	97 011
	Résultat de l'exercice	39 924	20 529
	Total des fonds propres	212 255	172 331
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subv d'inv affectées biens renouv		
	Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Subv d'inv sur biens non renouv	30 454	25 839
Provisions	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	30 454	25 839
	Total des fonds propres Total des fonds associatifs	242 709	198 170
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
	Provisions pour risques	52 182	38 926
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	52 182	38 926
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 495	15 628
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	51 337	44 478
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	595	1 191
	Autres dettes	246	228
	Produits constatés d'avance		
TOTAL PASSIF	Total des dettes	65 673	61 524
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	360 563	298 620
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	39 924,21	20 529,36
	(1) Dont à moins d'un an	65 673	61 524
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		



Compte de Résultat 1/2

		31/12/2025	31/12/2024	
		12 mois	12 mois	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	Cotisations		
	Vente de biens et services			
	Ventes de biens	Ventes mses, produits fabriqués		
	dont ventes de dons en nature			
	Ventes de prestations de service	Prestations de services	261 369	
	dont parrainages			
		Productions stockée		
		Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs			
	Concours publics et subventions d'exploitation	Subventions d'exploitation	493 031	
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
	Ressources liées à la générosité du public			
	Dons manuels	Dons		
	Mécénats			
	Legs, donations et assurances-vie	Legs et donations		
Contributions financières				
	Autres pdts de gestion courante	22		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		14 062		
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	Autres produits	31 257		
Total des produits d'exploitation		829 603	768 484	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Achats de matières et autres approvisionnements			
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes		96 535	
	Aides financières	Subvention accordées par l'association		
	Impôts, taxes et versements assimilés		12 209	
	Salaires et traitements		542 565	
	Charges sociales		75 095	
	Dotation aux amortissements et dépréciations		20 437	
	Dotation aux provisions			
	Reports en fonds dédiés			
	Autres charges		196	
	Total des charges d'exploitation		791 787	747 037
	RESULTAT D'EXPLOITATION		37 816	21 446

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		37 816	21 446
PRODUITS FINANCIERS	De participation	2 108	2 307
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		2 108	2 307
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		2 108	2 307
RESULTAT COURANT avant im pôts		39 924	23 753
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		4 099
	Sur opérations en capital		10 941
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		15 040
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		16 688
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1 575
	Total des charges exceptionnelles		18 263
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(3 223)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		831 712	785 830
TOTAL DES CHARGES		791 787	765 301
EXCEDENT ou DEFICIT		39 924	20 529
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			



COMPTES ANNUELS

2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexes



Règles et Méthodes Comptables

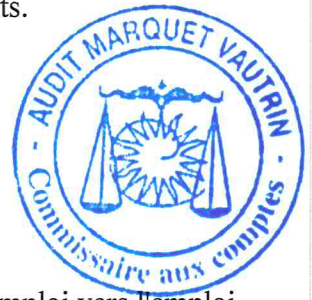
Objet de l'association

L'association ACL PROXI POL, créée en 1988, oeuvre dans le domaine de l'insertion sociale professionnelle.

Les objectifs de l'association sont de mettre en situation de travail des personnes rencontrant des difficultés d'insertion socioprofessionnelle pour leur faciliter l'acquisition de savoir-faire et de savoir-être, et de répondre aux demandes des habitants, des partenaires, et des adhérents.

L'association compte deux activités régies par des agréments de la DREETS :

- Un Atelier Chantier d'Insertion : « Au fer et aux mesures »
- Une Association Intermédiaire : « La clé de services »



Ces deux entités ont pour objectif d'accompagner les personnes éloignées de l'emploi vers l'emploi durable. Les salariés en Insertion bénéficient d'un contrat de travail pouvant aller de 4 mois à 24 mois et voire 60 mois, selon certains critères (+ de 50 ans ou personnes en situation de handicap) et doivent travailler un projet professionnel pouvant les amener vers l'emploi durable.

1) L'Atelier Chantier d'Insertion : "Au fer et aux mesures"

Ce dispositif permet aux personnes éloignées de l'emploi, de reprendre une activité salariée tout en bénéficiant d'un accompagnement social et professionnel.

L'ACI comporte 2 supports d'activité :

- L'atelier de confection : retouches, vêtements sur mesure, broderies, ...
- La laverie et son service de portage : lavage, séchage et repassage

Les salariés en insertion ont un contrat de travail en général de 26 heures, mais peut varier de 20h à 30h.

2) L'association Intermédiaire : "La clé de services "

Les AI facilitent l'insertion des personnes dans le monde du travail en les mettant, à titre onéreux, à la disposition de personnes physiques ou morales (entreprise, association, collectivité territoriale, particulier).

Dans le cadre de ce dispositif, deux contrats sont conclus : un contrat de travail entre l'association intermédiaire et son salarié ; et un contrat de mise à disposition entre l'association intermédiaire et l'utilisateur chez lequel le salarié exerce son activité.

Règles et Méthodes Comptables

Certaines missions à domicile peuvent prétendre, sous certaines conditions, à l'avance immédiate du crédit d'impôts.

Les services proposés sont à destination des particuliers :

- Aide à la vie quotidienne : entretien du logement, désinfection, lavage, repassage, détartrage, dépoussiérage, nettoyage des vitres, entretien de la maison, tri, mise en carton, petit bricolage, montage et assemblage de meubles, nettoyage des petits extérieurs...
- Aide à la mobilité et livraison à domicile : accompagnement à l'aide aux courses ou aux rendez-vous médicaux, assistance aux démarches administratives à domicile et accompagnement dans les administrations, livraison de linge ou de courses.
- Les Zanimos Walker service : promenade des animaux de compagnie, visite lors de vos absences (litières, repas, ...), accompagnement chez le vétérinaire,
- Aide lors d'événements familiaux ou professionnels : service, vaisselle, nettoyage de la salle de réception, de la cuisine, ...

Mais également à destination des entreprises, des associations et des collectivités, l'association propose des services d'entretien des locaux, de mise à disposition de personnel d'accueil (notamment pour la tenue de vestiaires), de nettoyage de la vaisselle et de services en salle lors de vos séminaires, ou encore d'aide aux manifestations.

Tout au long de l'année, ACL PROXI POL participe également à la vie de la commune en participant à diverses manifestations : Loto, fête de quartier, marché de Noël, ...



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **360 563** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **831 712** euros et un total **charges** de **791 787** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **39 924** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- Logiciel 2 à 3 ans



Règles et Méthodes Comptables

- Installations techniques 5 à 10ans
- Matériel et outillage 5 à 10 ans
- Matériel de transport 4 à 6 ans
- Matériel de bureau 5 à 10 ans
- Matériel informatique 2 à 3 ans
- Mobilier 10 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

L'association provisionne au bilan le montant estimé des indemnités de fin de carrière à verser aux salariés.

Cette provision tient compte des versements IFC (souscription d'un contrat IFC auprès de la Société Générale, qui a été abondé à hauteur de 20 300)

Changements de méthodes comptables

"En application du règlement ANC n° 2022-06, l'association a modifié la définition et le périmètre du résultat exceptionnel et des transferts de charges (compte 79) à compter du 1er janvier 2025.

Désormais, seuls les produits et charges non liés à l'exploitation normale de l'entreprise et présentant un caractère inhabituel sont comptabilisés en résultat exceptionnel. Par conséquent, certains flux auparavant classés en exceptionnel (comme les cessions d'actifs courants ou les reprises de provisions) sont désormais inscrits en résultat d'exploitation."



Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations Réévaluations	Diminutions Acquisitions Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres	4 339				4 339
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 339				4 339
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencet aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels	76 503		36 753	30 331	82 926
	Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport	123 654		11 474	29 213	105 915
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	13 689		5 127	1 556	17 260
	Emballages récupérables et divers					
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		213 846	53 354		61 100	206 100
FINANCIERES	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
TOTAL		218 185	53 354		61 100	210 439



Amortissements

Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles		4 339			4 339
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		4 339			4 339
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels		62 805	10 518	24 093	49 230
	Autres Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport		101 138	9 116	29 213	81 040
	Matériel de bureau, mobilier		11 649	2 355	1 556	12 448
	Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		175 592	21 988	54 863	142 718
TOTAL			179 931	21 988	54 863	147 056

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							



Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	19 481	19 481	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	104 256	104 256	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	8 054	8 054	
	Charges constatées d'avance	209	209	
TOTAL DES CREANCES		132 000	132 000	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

31/12/2025

1 an au plus

1 à 5 ans

plus de 5 ans

DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	13 495	13 495		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	18 019	18 019		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32 974	32 974		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	344	344		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	595	595		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	246	246		
TOTAL DES DETTES		65 673	65 673		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Produits à recevoir		104 256
Autres créances		104 256
Subventions à recevoir	48 399	
PLIE à recevoir	18 501	
Conseil Départ. à recevoir	6 841	
ASP à recevoir	30 515	



Charges à payer

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		32 836
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		7 179
Fourn. fact. non parvenues	7 179	
Dettes fiscales et sociales		25 656
Dettes provis. pr congés à pay	13 161	
Prov / congés payés AI	4 454	
Charges sociales s/congés à pa	6 020	
Prov chges / congés payés AI	2 022	



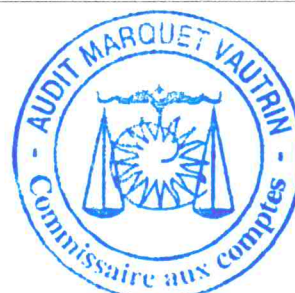
Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	54 790				54 790
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves					
Autres réserves					
Report à nouveau	97 011	20 529			117 540
Excédent ou déficit de l'exercice	20 529	(20 529)	39 924		39 924
Situation nette	172 331		39 924		212 255
Droits des propriétaires					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	25 839		35 943	31 328	30 454
Provisions réglementées					
TOTAL	198 170		75 867	31 328	242 709



Provisions

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	38 926	13 255		52 182
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	38 926	13 255		52 182
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL	38 926	13 255		52 182
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			13 255		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



Association ASSO ACL PROXI POL



Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	63 238	18 843	17 100	64 980
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	63 238	18 843	17 100	64 980
Quotes-parts virées au compte de résultat	37 399	14 228	17 100	34 527

